



Comment savoir si c'est un vice caché

Par **pierrean**, le **21/09/2008** à **22:16**

Bonjour je suis propriétaire depuis le 29 février 2008 d'un appartement en centre ville de rouen, celui ci est équipé d'une chaudière a gaz qui aujourd'hui ne fonctionne plus. Je viens seulement de m'en rendre compte car depuis que je possède l'appartement je n'avais pas eut besoin de mettre le chauffage en route ...lors de mon achat il m'avait été dit que celle ci était en bon état alors qu'en réalité depuis 2000 celle ci na pas été entretenue ce qui explique son état déplorable a ce jour selon le professionnel qui est passé hier matin a mon domicile ai je des recours face a l'ancien propriétaire qui na jamais fait entretenir cette chaudière et qui c'est bien gardé de me le dire ceci est il considéré comme un vice caché ou non merci de m'apporter quelques réponses a mes questions cordialement